MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Date de mise en ligne : 31 mars 2026

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE DEMOLIR

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PD 94078 26 00004** du 30 MARS 2026
Un permis de démolir a été délivré à

Domicilié (e) DIRECTION IMMOBILIERE SNCF
10 Rue Camille Moke
93210 Saint-Denis

En vue de la réalisation : Démolition

Sur un terrain sis Vieux Chemin de Paris, Bâtiment B158
Cadastré AT72

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 30 MARS 2026

Madame Le Maire
Conseillère départementale

Kristell NIASME

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PD 94078 26 00004** du 30 MARS 2026 a été affichée en Mairie
du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,